



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Japon

Question écrite n° 38941

### Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que la loi japonaise permet aux collectionneurs nippons de conserver des tableaux de maître volés depuis plus de deux ans et acquis de bonne foi. Compte tenu de l'importance du vol d'œuvres d'art françaises en vue de leur revente au Japon, et de l'impossibilité pour les propriétaires français de les récupérer après deux années, il lui demande s'il n'envisage pas d'attirer l'attention de son homologue japonais sur ce problème, afin qu'une solution préservant au maximum les intérêts des deux parties puisse être trouvée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gougy Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38941

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 1988, page 1508